

Le montant de votre facture d'acompte augmente. Explications...

Comme vous le savez certainement, le marché de l'énergie subit actuellement une crise sans précédent. Le prix au kWh de l'électricité et du gaz a augmenté de manière fulgurante sur seulement quelques mois. Ajoutons à cela, la crise sanitaire, imposant de nouvelles habitudes (télétravail et une plus grande présence à son domicile) et par conséquent l'augmentation de la consommation moyenne des citoyens belges. Enfin, ces derniers mois ont été plus froids que la normale saisonnière. L'hiver prochain s'annonce également plus rude, nous contraignant de chauffer davantage nos habitations. Ces différents facteurs nous ont poussés à prendre plusieurs décisions, à commencer par le recalcul du montant d'acompte d'une grande partie de nos clients. Pour quelle raison ? Pour leur éviter une mauvaise surprise lors de la régularisation annuelle.

Méthodologie utilisée, étape par étape



01. Estimation de la consommation par mois jusqu'au prochain décompte

Nous avons estimé votre consommation d'énergie sur la période qui s'étend **entre votre dernier relevé de compteur jusqu'à votre prochain décompte** en tenant compte des données les plus récentes fournies par votre gestionnaire réseau et des facteurs climatiques les plus récents.

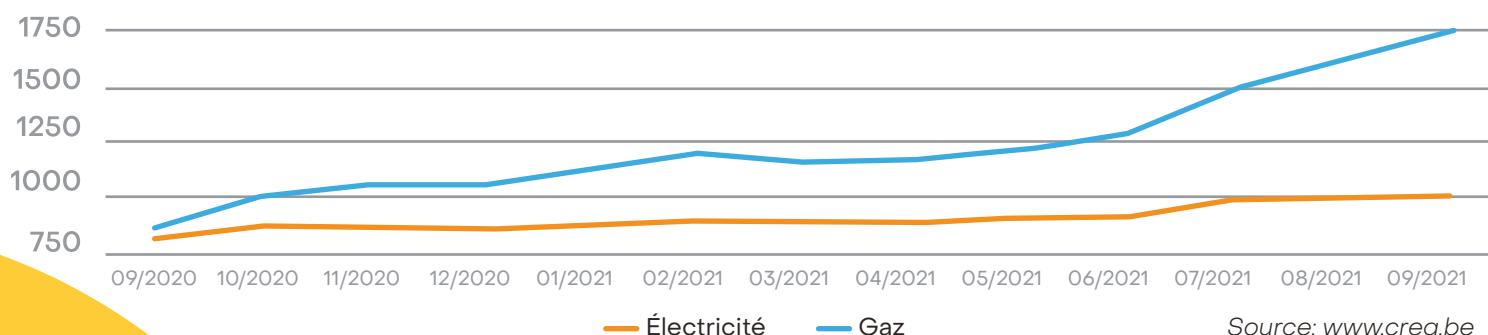
02. Mise à jour du budget énergie jusqu'au prochain décompte

Si vous avez un contrat à prix variable, nous appliquons à chaque mois de la période définie à l'étape 1, le prix constaté ou estimé (pour les périodes futures) selon les indices de prix les plus récents que nous pouvons observer sur les marchés de l'énergie.

Si vous avez un contrat à prix fixe :

- > Tant que votre prix est encore valide, nous avons appliqué à chaque mois de la période définie à l'étape 1, votre prix actuel garanti par Mega.
- > Pour la période où votre prix fixe n'est plus d'application, nous avons appliqué le prix constaté ou estimé (pour les périodes futures) selon les indices de prix les plus récents que nous pouvons observer sur les marchés de l'énergie. Cette situation se présente dans deux cas de figure :
 - > Votre tarif fixe a expiré.
 - > Votre tarif fixe arrive à échéance dans les prochains mois.

Évolution de la facture en euros du gaz et de l'électricité (09/2020 - 09/2021)



Source: www.creg.be

03. Calcul de l'augmentation à appliquer sur votre facture d'acompte

Enfin, nous avons calculé la différence entre :

- > Votre budget énergie mis à jour à l'étape 2;
- > Le montant total que vous avez provisionné pour votre énergie à travers vos précédentes factures d'acompte.

Cette différence, si elle est positive, a été divisée par le nombre de factures d'acompte restantes à facturer avant votre prochain décompte. Le résultat arrondi correspond au montant de l'augmentation que nous vous avons proposée. Celle-ci devrait donc vous permettre de dormir sur vos deux oreilles et d'éviter toute surprise à la prochaine facture de régularisation.

Exemple fictif et illustratif chiffré

Voici la consommation estimée par mois de Monsieur X, habitant à Louvain (CP 3000), dont les compteurs sont relevés chaque année au mois de Juin.

Consommation (kWh)	06/2021	07/2021	08/2021	09/2021	10/2021	11/2021	12/2021	01/2022	02/2022	03/2022	04/2022	05/2022
Électricité 2850 kWh	214,37	216,66	218,77	219,38	237,82	248,52	271,29	278,88	242,63	251,24	225,06	225,39
Gaz 14000 kWh	210,98	179,01	201,01	345,29	933,44	1710,12	2391,03	2571,63	2148,97	1801,82	1010,50	496,19

Monsieur X a souscrit en **Janvier 2021** un contrat fixe au tarif garanti de **2,5c€/kWh** en gaz et de **6,91c€/kWh** en électricité. Ce tarif expire le **1er janvier 2022**. Monsieur X a renouvelé son contrat. Avec la flambée des prix, le prix estimé pour une livraison d'un an à partir de janvier 2022 est de **13,98c€/kWh** en électricité et de **5,98c€/kWh** en gaz.

Le budget énergie actualisé, en tenant compte de cette nouvelle réalité, jusqu'au prochain décompte de Monsieur X est le suivant.

Coût de l'énergie (€)	06/2021	07/2021	08/2021	09/2021	10/2021	11/2021	12/2021	01/2022	02/2022	03/2022	04/2022	05/2022
Électricité (€/mois)	55,28	55,87	56,42	56,57	61,33	64,04	69,96	91,63	79,72	82,55	73,95	74,06
Gaz (€/mois)	9,49	8,05	9,04	15,53	42	46,96	107,59	205,21	171,48	143,7	80,63	39,59

Le budget énergie (en tenant compte des coûts de réseau et des taxes) de Monsieur X était précédemment de **1365€** (dont **546€ d'énergie**). Il a ainsi été réévalué à **1731€** (dont **912€ d'énergie**). Nous proposons donc à Monsieur X d'augmenter sa prochaine facture d'acompte de **114€** par mois à **159€** par mois pour tenir compte de cette différence sur les 8 acomptes à venir.

Vous n'êtes pas d'accord avec cette augmentation ?

Gardez à l'esprit que si vous consommez moins que prévu, tout ce que vous avez payé en trop vous sera remboursé lors de la régularisation annuelle et le montant de votre acompte sera réadapté en fonction. Cette proposition est avant tout préventive.

Malgré ces conseils, vous souhaitez conserver votre/vos montants d'acompte tel(s) quel(s) ? Pas de problème, cette proposition d'augmentation est optionnelle. Vous êtes libre de refuser cette augmentation, soit :

- > En modifiant le montant de votre prochaine facture d'acompte via votre espace client en ligne myMega;
- > En contactant notre service client au 04/268.20.00 ou par e-mail à info@mega.be.